

Demande de régularisation des charges sur 5ans

Par **LisbethLi**, le **03/10/2015** à **12:29**

Bonjour,

J'avoue que je viens de me prendre une belle claque.

J'ai été locataire durant 6ans d'un studio avant de déménager au 15 juillet 2015. J'ai toujours payé mon loyer en temps et en heure sans avoir aucun rappel ni de loyers, ni de charges, pensant que je recevrais un jour un courrier du propriétaire si je devais payer plus, étant donné que le rappel de charges s'effectue chaque année.

Aujourd'hui, je reçois un recommandé contre signature de mon ex-propriétaire, plus de 2 mois après mon départ. Ce dernier me réclame 5ans de charges locatives cumulés (ce qui atteint tout de même la somme de 3 295,21€). Je sais que selon la loi, il a le droit de revenir 5ans d'arriéré, mais une telle somme d'un coup? Je trouve cela déloyale et brutale. (Qui plus est ce dernier ne m'a jamais envoyé que 3 quittances en 6 ans alors que je lui avais demandé un courrier lui réclamant, après, la loi ne fait pas mention également d'obligation envers lui de m'en produire une selon mes souvenirs).

Y'a t-il un recours? Est ce que cela sert à quelque chose que je saisisse le tribunal pour avoir gain de cause?

Merci de votre aide!